

Charte de bonne conduite Association FEUILLAVENIR

Année scolaire 2023/2024

Il est nécessaire de lire cette charte en compagnie de votre enfant pour qu'il comprenne l'intérêt et le but des règles de vie en collectivité. L'association FEUILLAVENIR propose aux familles des activités périscolaires :

- accompagnement à la scolarité et activités culturelles et sportives (danse actuelle et/ou multisports) dans le cadre d'un CLAS pour les élèves du CP au CM2 ;
- danse actuelle et/ou multisports pour les élèves de maternelle.

Ces temps périscolaires sont des moments importants dans la journée d'un enfant. En effet, l'enfant doit pouvoir se détendre, s'épanouir, goûter ou faire ses devoirs dans une ambiance conviviale et dans un climat de sécurité. Toutes ces périodes doivent être mises à profit pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Pour cela, il est nécessaire de fixer des règles de vie et de délimiter un cadre pour les enfants, les parents et les encadrants. Ce règlement est volontairement désigné sous le terme : « Charte de bonne conduite ». Ce règlement unique sera plus simple à appliquer par tous et évitera toute incohérence. Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant les temps périscolaires et de les sensibiliser sur le « bien vivre ensemble », cette charte de bonne conduite est instaurée pour tous les enfants adhérents. Cette charte de bonne conduite est un contrat passé entre les enfants, les parents et l'association dans le but d'inciter les enfants à respecter les règles de vie collective. L'enfant qui ne respectera pas les règles de vie collective sera sanctionné (exclusion momentanée voire définitive après délibération du bureau de l'association). Cette exclusion étant due à des comportements anormaux impactant le bon déroulement de l'activité, il n'y aura pas de remboursement de celle-ci.

Nous vous demandons de prendre connaissance de cette charte ci-jointe en famille, de la valider et de nous la retourner avant le 19 septembre 2023. Cette charte doit obligatoirement être signée par les parents ainsi que par les enfants adhérents. Nous vous remercions pour votre collaboration.

L'enfant a des droits :

- Être respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement,
- Signaler à un responsable un souci, une inquiétude,
- Être protégé contre les agressions des autres enfants,
- S'épanouir dans un climat de convivialité et de sécurité.

L'enfant a des devoirs :

- Respecter les règles élémentaires de politesse en utilisant les « 5 mots magiques » : Bonjour, Au revoir, S'il vous plait, Merci, Pardon,
- Respecter ses camarades et le personnel encadrant (Pas de moqueries ni de violences physiques ou verbales),
- Respecter les locaux et le matériel,
- Se ranger et rester calme lorsque cela lui est demandé,
- Respecter les consignes de sécurité sur les trajets.

Les parents ont des devoirs :

- Respecter les horaires de l'accueil périscolaire (en fonction du groupe de leur enfant). En dehors de ces horaires, l'enfant sera confié à la garderie périscolaire.
- S'engager à participer à une séance par trimestre.
- Remplir et communiquer la fiche sanitaire de liaison qui est obligatoire pour tous les enfants participants.

Signatures :

La présidente :
(pour l'Association)

Les Parents :

L'enfant (ou les enfants) :

